



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 28 novembre 2019

CDDG(2019)12
Point 8.3 de l'ordre du jour

COMITE EUROPEEN SUR LA DEMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE (CDDG)

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES 12 PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE ET LE LABEL EUROPEEN D'EXCELLENCE EN MATIERE DE GOUVERNANCE

Programme, conclusions et recommandations

Pour information

Note du Secrétariat
établie par la
Direction générale de la démocratie
Service de la gouvernance démocratique

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Une conférence internationale sur les 12 Principes de bonne gouvernance démocratique a été organisée par le Centre d'expertise pour la bonne gouvernance du Conseil de l'Europe, dans le cadre de la Présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Elle a eu pour objectifs de présenter les résultats du Label européen d'excellence en matière de gouvernance (ELOGE) en France, de partager l'expérience des municipalités françaises et de promouvoir la bonne gouvernance dans tous les Etats membres. Elle a été suivie d'une cérémonie de remise de l'ELOGE aux municipalités françaises.

Parmi les participants ont figuré des représentants des municipalités françaises, du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et d'autres organisations accréditées pour décerner le label ELOGE en Europe, des municipalités d'une vingtaine d'autres Etats membres, du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG), du Centre d'expertise pour la bonne gouvernance, et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Les 12 principes de bonne gouvernance démocratique du Conseil de l'Europe englobent les valeurs fondamentales qui définissent une vision commune de la gouvernance démocratique européenne. Le Label européen d'excellence en matière de gouvernance (ELOGE) est décerné aux collectivités locales qui peuvent démontrer leur respect des douze principes par rapport aux grilles de référence du label.

Programme

- 15h00 **Ouverture des portes. Inscriptions et café**
Vers une vision commune de bonne gouvernance en Europe.
Ouverture et mot de bienvenue
Président : M. Peter Andre, *Président du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance, Président de la Plateforme d'acteurs européenne pour la bonne gouvernance*
M. Jean-Baptiste Mattéi, *Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Président des délégués des ministres*
Mme Claudia Luciani, *Directrice de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, Conseil de l'Europe*
M. Franck Périnet, *Directeur général adjoint du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) et Directeur de l'INET (Institut national des études territoriales)*
M. Luís Leite Ramos, *Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*
Dr. Gerhard Ermischer, *Vice-Président, Conférence des OING du Conseil de l'Europe*
- 15h30 **Panel 1**
Le label européen d'excellence en matière de gouvernance : l'expérience française. Échange de vues avec des représentants des municipalités de France : Metz, Sceaux, Strasbourg, Suresnes. Modérateur : *CNFPT, Centre national de la fonction publique territoriale*

- 16h30 **Panel 2**
Le label européen d'excellence en matière de gouvernance : la perspective européenne et échange de vues avec des représentants de : Bulgarie, Espagne, Grèce, Pologne, Malte, Union des dirigeants territoriaux de l'Europe (UDITE), Service d'appui à la réforme structurelle de la Commission européenne (SRSS). Modérateur : Centre d'expertise pour la bonne gouvernance
- 17h45 **Promouvoir la bonne gouvernance pour les régions**
Mme Irén Lejegren, *Région Örebro, Suède, Assemblée des Régions d'Europe*
- 18h00 **La promotion des 12 principes de bonne gouvernance démocratique en ligne**
Présentation par M. Daniele del Bianco, expert du Centre d'expertise
- 18h20 **Conclusions** : Mme Snežana Samardžić-Marković, *Directrice Générale de la Démocratie, Conseil de l'Europe* et M. Peter Andre, *Président de la Plateforme d'acteurs européenne*
- 18h30 **Cérémonie de remise d'ELoGE** aux municipalités françaises
- 19h00 **Réception** offerte par la Présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (Restaurant Bleu)

Conclusions et recommandations

La conférence a confirmé que les 12 Principes de bonne gouvernance démocratique rapprochent les Etats membres du Conseil de l'Europe autour d'une vision claire et d'un ensemble de valeurs de bonne gouvernance, fondées sur la participation, la transparence, l'éthique, l'efficacité, la bonne gestion financière, le développement durable et la responsabilité.

L'expérience de la mesure et de l'évaluation comparative de la bonne gouvernance et de l'attribution du label ELoGE a été bien accueillie : les municipalités concernées ont indiqué que le processus leur avait permis de sensibiliser, leur avait fourni une référence précieuse et les avait aidées à améliorer leur gouvernance selon les indicateurs spécifiques inclus dans le label ELoGE. A l'issue de la conférence, on espère qu'un plus grand nombre d'autorités publiques à travers l'Europe adopteront officiellement un engagement envers les 12 Principes et s'efforceront d'améliorer leurs résultats en conséquence.

Les autorités intéressées peuvent aussi aller plus loin : elles peuvent élaborer des programmes d'action pour améliorer la gouvernance, mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités, mettre en place des systèmes de gestion des performances ou participer à des échanges nationaux et internationaux.

En particulier, au-delà de la conférence, le Conseil de l'Europe devrait :

- inviter tous les Etats membres à prendre des mesures pour améliorer le cadre juridique et institutionnel conformément aux 12 Principes, pour renforcer la capacité des autorités publiques et les partenariats entre tous les niveaux et pour promouvoir le partage des connaissances et des expériences ;
- encourager les municipalités et régions d'Europe à adopter les 12 principes et à les suivre dans leur travail quotidien ;
- encourager les gouvernements, les associations, les groupes de réflexion, les centres de formation et les autres institutions concernées à demander l'accréditation ELoGE, obtenant ainsi le droit d'attribuer le label et de mettre en œuvre des projets basés sur ELoGE. Le Centre d'expertise est prêt à fournir tout le soutien nécessaire ;
- encourager les municipalités à demander le Label et à effectuer l'analyse comparative afin d'améliorer la gouvernance et les services aux citoyens.

Les discussions de la conférence ont abouti aux recommandations et observations suivantes sur ELoGE :

- ELoGE évoluera constamment, et l'outil devrait également évoluer en conséquence, en s'adaptant dans des limites acceptables pour assurer une application robuste dans chaque pays ;
- un mécanisme devrait être mis en place pour soutenir l'engagement des parties prenantes, notamment un processus d'évaluation rassemblant les points de vue des citoyens qui soit statistiquement significatif ; bien que certaines bonnes pratiques aient été identifiées, telles que la plate-forme mobile "App" dans l'expérience grecque ELoGE, des moyens plus innovants de recueillir les avis des citoyens devraient être élaborés. Ces techniques peuvent varier en fonction de l'environnement : groupes de discussion / panels de citoyens, etc. ;
- les avantages de l'utilisation d'ELoGE comme outil de benchmarking devraient être mieux expliqués aux maires afin d'accroître la participation au programme ;
- l'utilisation de labels tels que ELoGE est un moyen puissant de promouvoir les normes du Conseil de l'Europe et la bonne gouvernance ;
- des études de cas sur la mise en œuvre réussie du programme ELoGE devraient être recueillies et partagées. Il faudrait envisager de développer une " communauté de bonnes pratiques pour ELoGE " - il pourrait s'agir d'une plate-forme en ligne avec des études de cas pour partager l'apprentissage et les résultats ;
- un examen de l'impact d'ELoGE devrait être entrepris dans un délai déterminé après la mise en œuvre dans chaque pays, par exemple un an après la livraison. Cela permettrait d'évaluer l'impact ;
- certains des indicateurs du référentiel ELoGE pourraient être révisés et mis à jour, sur la base des 10 années d'expérience de la mise en œuvre d'ELoGE ;
- les Règles et Règlements ELoGE devraient être révisés pour tenir compte des demandes récentes visant à inclure la coopération intercommunale, les organisations internationales, les régions, les autres niveaux de gouvernement, etc.